

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2021**  
**Séance du 30 juin 2021**

**N° 58**

**Objet : Résidence artistique**  
**dans le réseau des médiathèques**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et un le trente du mois de juin à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 22 du mois de juin 2021, s'est réuni au complexe sportif des Lauzières à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : FONTAINE Sonia**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n° 39), CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GALLY France, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 23), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice (jusqu'au rapport n° 53), RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à KARCHE Eliette  
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc (jusqu'au rapport n° 56)

**Etaient représentés :**

AUZET Guy a donné pouvoir à JOUVES Marc  
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo  
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 40)  
ESTIENNE Claude a donné pouvoir à BENOIT Gérard  
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard  
GONCALVES Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia  
ISOARDI Delphine a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MAGAUD Nathalie a donné pouvoir à CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53)  
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine  
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia (jusqu'au rapport n° 22)  
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à Francis KUHN  
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

**Etaient excusés :**

AUZET Eric	FLORES Sylvain
BALIQUE François	GRAVIERE Remy
BASSET Françoise	ISOARD Christian
BAUDOU Marie Anne	MAGAUD Marie José
BONDIL Marc	POSTEL Chrystelle
BOURJAC Jean Marie	REBOUL Childéric
CROZALS Florent	SEVENIER Jean

**REÇU EN PREFECTURE**  
**Le 05/07/2021**

Appréhension agréée: E-leq@le.com

99\_DE-004-200067437-20210630-58\_30082021

**Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :**

Dans le cadre du Contrat Territoire Lecture conclu avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Provence-Alpes Agglomération (PAA) a engagé le principe d'une résidence artistique portée par le réseau des médiathèques chaque année. Une résidence a été organisée en février 2019, en février 2020. Une résidence sera organisée en novembre 2021. En 2022, la résidence d'illustrateur retrouvera son calendrier habituel. Elle sera organisée sur quatre semaines en février et mars 2022.

Cette résidence d'artiste porte le nom de « l'Atelier des bibliothèques ».

Le principe retenu est celui d'une résidence de création. Dans ce cadre, l'auteur se consacre en majorité à son travail personnel de création. Néanmoins, il dédie 30 % de son temps à des actions de médiation auprès des habitants. Le programme et le contenu des actions de médiation sont construits par les bibliothécaires du réseau, en lien avec l'auteur retenu. La résidence concerne chaque année plusieurs bibliothèques du réseau.

Les objectifs de cette résidence sont de :

- permettre aux habitants la découverte d'un artiste et de son processus de création ;
- initier à la pratique artistique par des ateliers ;
- favoriser la connaissance des techniques de création, du secteur de l'édition et de l'illustration jeunesse. A cette fin, les bibliothèques proposent des conférences, des tables rondes ou des sélections bibliographiques.

Le financement de la résidence est assuré par une bourse du Centre national du livre (CNL) demandée par l'auteur, à hauteur de 2 000 euros pour les quatre semaines.

Cette résidence est ouverte à tous les créateurs de livres pour la jeunesse, ayant déjà publié à compte d'éditeur. L'auteur-illustrateur invité est sélectionné au vu d'un dossier de candidature dont la composition est détaillée dans l'appel à candidature annexé à ce rapport.

Le jury de sélection est composé de représentants de PAA, de l'État et de professionnels spécialisés en littérature pour la jeunesse.

Une convention entre PAA et l'auteur, dont le projet est annexé à ce rapport, règle les conditions d'accueil et de prise en charge des frais de l'auteur. L'auteur est hébergé à la réserve naturelle géologique Saint-Benoît à Digne-les-Bains.

Les déplacements de l'auteur liés aux actions de médiations dans les bibliothèques du réseau de PAA sont assurés avec un véhicule de service et en lien avec le personnel des médiathèques de PAA.

En conséquence, il vous est demandé :

- d'approuver le principe de la résidence de création de quatre semaines en février 2022 ;
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces contractuelles.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



RFÇU EN PREFECTURE  
Le 05/07/2021  
Approuvé en agglomération  
99\_DE-004-200067437-20210630-58\_30062021